

VISITE MEDICALE D'ENTREE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

VU le Décret du 14/03/1986 art. 20

VU le Décret du 16/12/1985 art. 49

Concernant l'examen médical d'un candidat à un emploi d'agent contractuel

de service de bureau d'infirmier(e) ou d'assistant(e) social(e)

Conclusions de l'examen médical

Je soussigné Docteur _____

Médecin généraliste agréé certifie avoir examiné ce jour

M _____

Né(e) le _____

Demeurant à _____

postulant les fonctions de _____

et rapporte ci-dessous mes conclusions.

Cliniquement :

l'intéressé(e) n'est atteint(e) d'aucune maladie ou infirmité incompatibles avec les fonctions postulées. Les maladies ou infirmités éventuellement constatées qui ne sont pas incompatibles avec les fonctions postulées sont notées, le cas échéant, dans le dossier médical de l'intéressé(e).

avis réservé dans l'attente d'un avis spécialisé

l'intéressé(e) est atteint(e) d'une maladie ou d'une infirmité incompatibles avec les fonctions postulées.

Cocher la mention utile

Fait à _____ le _____

Signature et cachet du médecin

Académie de Lille
Etablissement :

FEUILLET 2 à renvoyer sous pli confidentiel au :
Rectorat de l'Académie de Lille - **DPP - 3ème bureau**
20 rue St Jacques - BP 709 - 59033 LILLE CEDEX

Visite médicale d'entrée dans la Fonction Publique

Visite médicale d'entrée dans la fonction publique

Règlement des honoraires

Nom/Prénom de la personne examinée : _____

Grade : _____

Etablissement d'affectation

Date de l'examen _____ Désignation des actes : _____

Montant des honoraires dus : _____ N° SIRET _____

Nom et prénom du médecin : _____

N° compte bancaire ou postal du médecin : _____

Signature et cachet du médecin :

A Lille, le _____

Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale d'Académie,
Par délégation, le Chef de Division